



Compte rendu de l'Assemblée Générale
APMAC Nouvelle Aquitaine tenue le 13 avril 2022

« Au Plateau », 21 rue de l'Abattoir 17100 Saintes

Membres du CA présents : MM Henniquau Agnès (Présidente), Robert Vincent (Directeur), Redureau Denis (Vice-Président et 1^{er} secrétaire de séance), Crespi Victor (Trésorier), Pellegrin François (Secrétaire adjoint), Sarrazin Laurent, Mabilie Laurent, Rouyer Jérôme (Délégué du personnel Saintes). En visio-conférence : Taillebourg Guillaume, Chupin Julie, Meillat Charles, Brignon Christian (2^{ème} Secrétaire de séance)

Membres du CA excusés : Mohsen Raymond, Traoré Mickaël

Commissaire aux comptes : M. Grandet Stéphane (Cabinet Audit Bassant Langlet et Associés)

Adhérents présents ou représentés : 31 (dont 5 ayant donné une procuration)

Adhérents excusés : 6

Nombre de voix : 31

Ordre du jour :

1. Rapport moral de la Présidente (vote)
2. Bilan d'activités de l'année 2021
3. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes
Résultat de l'exercice 2021 (vote)
Conventions réglementées
Affectation du résultat (vote)
4. Projets d'activités 2022
5. Présentation du budget prévisionnel 2022
6. Présentation du budget d'investissements 2022
7. Nouveau projet Associatif (vote)
8. Modification de l'article 7 des statuts (vote)
9. Questions diverses
10. Vote de confiance
11. Élection du nouveau Conseil d'Administration

Début de séance : 18 h 15

La Présidente ouvre la séance, elle accueille les participants présents et en visioconférence dans « le Plateau ». Elle s'assure que les participants ont bien reçu l'ordre du jour avec leur convocation et précise qu'elle a réceptionné plusieurs candidatures pour le renouvellement du CA, mais aucune sollicitation pour la rubrique questions diverses.

1. Rapport moral de la Présidente

(Cf. Annexe 1 en pièce jointe – page 2)

La Présidente fait lecture de son rapport moral à l'assemblée (voir document joint). Elle revient sur la crise sanitaire qui a impacté fortement 2021 avec un ralentissement des activités. En restant prudente, la Présidente espère que la sortie de crise sera bien là en 2022.

Malgré la crise sanitaire, il n'y a pas eu de relâchement au sein de l'équipe. L'équilibre est fragile mais la gestion est saine et le bilan financier positif.

Elle exprime ses plus vifs remerciements à la Ville de Saintes, au Conseil Départemental de Charente Maritime et à la Région Nouvelle Aquitaine qui défendent et soutiennent l'APMAC dans toutes ses missions, sans oublier l'Etat pour son aide exceptionnelle, puis elle soumet ce rapport moral au vote de l'Assemblée Générale.

Le rapport moral soumis au vote de l'Assemblée est adopté à l'unanimité

2. Bilan d'activités de l'année 2021

(Cf. Annexe 1 en pièce jointe – pages 4 à 21)

Le Directeur rappelle les grands objectifs de l'APMAC : Répondre aux demandes des adhérents et les accompagner dans leurs démarches, assurer la maintenance du matériel et leur proposer des formations. L'année 2021 a été assez « sportive » :

Les adhérents : Leur chiffre (293) est en baisse par rapport à 2019 ; cependant, il est à noter un renouvellement assez important sur Limoges.

Les parcs de matériel : Mise en place de l'harmonisation des tarifs, 703 sorties avec un équilibre entre les deux agences, 109 interventions, 22 livraisons de piano.

Le plateau : 117 jours d'occupation, 28 projets proposés, 23 jours de formation, 5 équipes d'artistes accueillies et un tournage de vidéo à 360°. Le temps fort a été son inauguration, le 3 septembre 2021, avec la présence de plus de 200 personnes. Les élus représentant la Ville de Saintes, le Conseil Départemental de Charente Maritime et la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que les partenaires du spectacle vivant ont également répondu présents.

Les lieux scéniques : L'APMAC poursuit sa tâche sur les 12 départements avec 752 sites recensés dont 21 nouvelles entrées (+2,8%).

Le conseil et la maîtrise d'ouvrage : 1 dossier terminé, 14 en cours et 10 nouveaux. C'est un secteur d'activité qui exige d'y consacrer beaucoup de temps. L'APMAC cherche à transmettre la méthodologie pour permettre la mise en place de relais dans différents territoires.

Le partenariat : L'APMAC a pris en charge l'animation et la coordination de RénART* (Réseau Néo Aquitain des Responsables Techniques). Cette nouvelle structure créée le 26 octobre 2021 a pour objectifs de partager les expériences et les connaissances, d'assurer une veille sur les évolutions techniques, juridiques et réglementaires, de favoriser la connaissance et la reconnaissance des métiers techniques du spectacle et de développer la professionnalisation par la mise en place de formations en région. RénART doit également devenir un interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des autres réseaux pour faire entendre les besoins des artistes et des techniciens, lors de la construction ou l'aménagement de salles.

La formation : 2021 a été une année compliquée. 10 formations courtes et 2 formations certifiantes effectuées, mais 6 formations de bénévoles annulées ou reportées. La convention liant APMAC et APMAC Formation a fait l'objet d'une étude, afin de définir les nouveaux objectifs pour APMAC Formation et d'alléger les contraintes financières de celle-ci vis-à-vis de l'APMAC.

La communication : Secteur très actif. 2 lettres, 15 envois, 336 publications, 85 605 visites de site en 2021, 3 articles de journaux et les quatre camions sont maintenant dotés d'une fresque réalisée par des artistes locaux.

Le plan d'investissement : 2021 a marqué la fin du plan d'investissement et les derniers crédits ont été consacrés à l'achat de petits matériels, à l'aménagement des locaux et à la mise aux normes des sièges des tribunes sur Saintes.

Le personnel : 261 h de formation ont été dispensées, la gestion de l'accueil sur l'APMAC a été modulée entre travail sur site et télétravail en raison de la crise sanitaire, un CSE* a été mis en place.

**Le CSE Comité Social et Économique est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Le CSE doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans. Ses compétences, sa composition et son fonctionnement varient selon la taille de l'entreprise.*

Le Directeur clôt son intervention en présentant l'organigramme des deux agences et les fonctions de chacun, (voir document ci-joint). Quelques changements : Manuel Blin, en congé

longue maladie et décédé cette année, a été remplacé par Stéphanie Bourrinet, Simon Doucet est devenu responsable de l'Agence de Limoges, Christophe Chiron et Katia Servais sont attachés tous deux à la formation. Patricia Clavier gère le réseau RÉNART.

3. Bilan financier 2021. Intervention de M. Stéphane Grandet, commissaire aux comptes (Cf. Annexe 2 en pièce jointe)

Résultats de l'exercice 2021 :

M. Stéphane Grandet dresse le bilan financier et commente à l'aide d'un diaporama les divers chapitres de l'exercice 2021. Une année compliquée qui a vu le maintien des subventions de fonctionnement des collectivités et l'aide de l'état maintenue pendant la poursuite de la crise sanitaire. Le résultat de l'exercice montre une augmentation de la trésorerie, une diminution des créances et affiche un solde positif de 31 933,78€.

Les travaux qu'il a effectués lui permettent de certifier que les comptes 2021 de l'APMAC sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Conventions règlementées :

Au cours de cette année 2021, aucune convention règlementée n'a été conclue.

La Présidente soumet ce bilan financier présenté par M. Grandet au vote de l'Assemblée Générale.

Le bilan financier affichant un solde positif de 31 933,78€ est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat (vote)

La Présidente propose que le solde positif soit affecté au report à nouveau du budget 2022 et soumet cette décision au vote de l'Assemblée Générale.

L'affectation du résultat positif de 31 933,78€ au report à nouveau du budget 2022 est adoptée à l'unanimité.

5. Projet d'activités 2022

(Cf. Annexe 1 en pièce jointe- pages 24 à 25)

Le Directeur expose les divers pôles d'activités :

Parc matériel : La transition LED déjà bien engagée va se poursuivre jusqu'en 2025, date de fin de commercialisation des lampes à incandescence. L'Agence de Limoges va se doter de petits équipements de sonorisation pour répondre aux demandes des petites associations. La maintenance, les échanges de matériel entre les Agences et leur livraison vont se poursuivre.

Lieux scéniques : Le réseau RÉNART doit se développer et des journées de rencontres professionnelles vont être organisées sur la Nouvelle Aquitaine afin de rechercher de nouveaux contributeurs.

Formation : Des contacts ont été pris avec le GRIM-EDIF** de Lyon en vue d'une collaboration pour des formations en alternance et le CNFPT*** pour des formations courtes. Cette année voit la fin de la certification Agent technique du spectacle vivant de niveau BEP mais la poursuite des offres de formation pour les bénévoles

***GRIM-EDIF - Ecole des métiers techniques du spectacle et de l'événementiel*

****CNFPT - Centre National de la Fonction Publique Territoriale*

Plateau : Il faut poursuivre sa promotion et faciliter son accès

Personnel : La mise en place du CSE*, les journées de cohésion salarié(e)s-administrateurs et le développement des compétences en interne permettent de répondre aux sollicitations des adhérents grâce à une équipe de salarié(e)s réactive et efficace.

Locaux : Le bail du local de Limoges arrive à échéance et ne pourra pas être reconduit. Le responsable de l'agence Simon Doucet doit donc trouver de nouveaux locaux pour accueillir les activités de l'agence de Limoges. Par ailleurs le développement de dépôts en Région Nouvelle Aquitaine est à l'étude avec une possibilité à Jarnage (23).

En conclusion, l'APMAC va continuer à se développer sur la Nouvelle Aquitaine en élargissant son réseau, ses compétences et ses activités.

6. Présentation du budget prévisionnel 2022

(Cf. Annexe 3 en pièce jointe)

Le Trésorier revient sur le prévisionnel voté par le CA en septembre 2021 qui avait été construit sur la base de moins 10% par rapport à l'année de référence de 2019. Compte tenu de la baisse d'activités constatée en début d'année sur Limoges et Saintes, ce budget initial a dû être révisé. L'impact sur le chiffre d'affaires de l'harmonisation des tarifs sur les deux sites et sur l'ensemble du catalogue de matériel n'a pas encore pu être évalué par manque de recul. Il en est de même pour la modification des tarifs d'adhésion entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le budget 2022 est également impacté par l'augmentation des charges extérieures liée au coût des énergies (carburant et électricité). Bien qu'il soit prévu une baisse du recours aux vacataires pour les prestations extérieures, la masse salariale risque également d'augmenter par rapport aux prévisions.

7. Présentation du budget d'investissements 2022-2025

(Cf. Annexe 4 en pièce jointe)

Le Trésorier présente le plan pluriannuel d'investissement de 640k€ sur 4 ans envisagé avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et des deux Départements de la Charente Maritime et de la Haute Vienne. La répartition de son financement est la suivante :

Région Nouvelle Aquitaine :	60% soit 384k€ (négociation bien engagée)
Conseil Départemental de Charente Maritime :	10% soit 64k€ (négociation en cours)
Conseil Départemental de Haute Vienne :	10% soit 64k€ (Pour la 1 ^{ère} fois, accord de principe obtenu)
Emprunt contracté par l'APMAC :	20% soit 128k€

Ce budget prévisionnel d'investissement reste en cours de construction. Malgré les négociations engagées, les retards des décisions politiques ainsi que les délais de fabrication et de livraison des équipements techniques font que le renouvellement de matériel envisagé pourra difficilement se faire d'ici la saison estivale.

Le Directeur présente ensuite les investissements envisagés : Un effort devra être fait sur le son afin de doter l'Agence de Limoges d'un minimum d'équipements de sonorisation, sur la vidéo pour compléter la structure du Plateau et enfin sur la lumière avec le remplacement des projecteurs à incandescence par des projecteurs Led (les lampes à incandescence devenant interdites à partir de décembre 2024).

Une action de recyclage va être entreprise pour conserver certains matériels anciens, le temps que les adhérents changent de pratiques et d'habitudes. Cette action se fera dans le cadre de la transition écologique définie dans le Projet Associatif 2022-2026.

8. Nouveau Projet Associatif 2022-2026

(Cf. Annexe 5 en pièce jointe)

La parole est donnée au Vice-Président pour présenter le Projet Associatif 2022-2026. Il revient sur l'historique du précédent Projet Associatif liant APMAC et la Région Nouvelle Aquitaine et rappelle sa raison d'être : une réflexion collective qui dresse un état des lieux et fixe les orientations, les objectifs ainsi que les moyens à mettre en œuvre pendant une période de 4 années.

Ce projet a été rédigé par une commission formée de membres du CA qui s'est réunie 6 fois (environ 50 h d'échanges) avec le concours d'un organisme de formation et de conseil indépendant spécialisé dans l'accompagnement du secteur culturel et de l'économie créative : CONFER (33130 Bègles).

Le Vice-Président en explique les grandes lignes :

- Le développement territorial au sein de la Nouvelle Aquitaine.
- La place prépondérante des adhérents.
- L'engagement des adhérents dans la gouvernance de l'APMAC.
- L'accueil des adhérents sur nos deux sites.
- L'engagement responsable vis-à-vis des enjeux sociaux et environnementaux.
- La Présidente soumet ce nouveau Projet Associatif au vote de l'Assemblée Générale.

Le Projet Associatif 2022-2026 est adopté à l'unanimité

9. Modification de l'article 7 des statuts

(Cf. Annexe 6 en pièce jointe)

Afin de permettre une plus grande représentativité des différents territoires de la Nouvelle Aquitaine au sein du CA, la Présidente propose d'en augmenter le nombre de membres en le passant de 15 à 18.

Ce nombre étant fixé par les statuts de l'APMAC, il ne peut être modifié que par un vote de l'Assemblée Générale. La Présidente lit l'article 7 des statuts modifié (18 membres au sein du CA) et le soumet au vote de l'Assemblée.

La modification de l'article 7 des statuts est adoptée à l'unanimité.

L'article 7 est donc modifié comme suit :

Article 7 - Conseil d'Administration

*L'Assemblée Générale est administrée par un Conseil composé de **18** membres élus pour trois ans (sauf en cas de vote de confiance négatif de l'Assemblée Générale), des membres de droit, du Directeur et des représentants du personnel.*

Le renouvellement des membres élus se fait chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles, même en cas de dissolution du CA.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du (de la) Président(e) ou sur demande de la moitié de ses membres élus. Les membres ne pouvant être présents lors des réunions du Conseil d'Administration peuvent donner procuration pour être représentés

10. Vote de confiance

La Présidente sollicite comme chaque année l'approbation de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'association réalisée par les membres du Conseil d'Administration et sollicite à nouveau la confiance des adhérents pour 2022.

L'Assemblée renouvelle sa confiance au CA pour l'année à venir.

11. Élection du nouveau Conseil d'Administration

La Présidente annonce la décision de François Pellegrin et Frédéric Saint-Pol, tous deux membres sortants de ne pas se représenter. Deux membres du CA arrivent cette année au terme de leur mandat mais souhaitent se représenter : Mme Henniquau Agnès (*Compagnie Révolante*) et M. Redureau Denis (*Coyote Minute*)

Leurs candidatures sont soumises au vote de l'assemblée, Mme Henniquau Agnès et M. Redureau Denis sont élus à l'unanimité.

Par ailleurs, la Présidente a reçu cinq nouvelles candidatures :

- Mme Baillergeau Edwige (*Légendes Urbaines*)
- Mme Barre Sylvie (*Gallia Théâtre*)
- Mme Gauthier Elise (*One Again Production*)
- Mme Jalladot Marjorie (*Abbaye aux Dames de Saintes- La Cité Musicale*)
- Mme Martinet Julie (*Compagnie de la Pierre Blanche*)

Aucune autre candidature ne se manifestant dans l'Assemblée, la Présidente demande à ces cinq candidates de se présenter, avant de procéder à leur élection.

Mme Baillergeau Edwige, Mme Barre Sylvie, Mme Gauthier Elise, Mme Jalladot Marjorie, Mme Martinet Julie, sont élues à l'unanimité.

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouvelles élues

Le nouveau CA issu de cette AG du 13 avril 2022 se compose de 16 membres élus suivants :

- Brignon Christian (*Les Lapidiales de Port d'Envaux*)
- Baillergeau Edwige (*Légendes Urbaines*)
- Barre Sylvie (*Gallia Théâtre*)
- Chupin Julie (*Irrésistible Fraternité*)
- Crespi Victor (*Coconut Music de Saintes*)
- Gauthier Elise (*One Again Production*)
- Jalladot Marjorie (*Abbaye aux Dames de Saintes- La Cité Musicale*)
- Henniquau Agnès (*Compagnie Révolante*)
- Mabilille Laurent (*Institut de Formation de Richemont*)

- Martinet Julie (*Compagnie de la Pierre Blanche*)
- Meillat Charles (*Association Champ libre*)
- Mohsen Raymond (*Mairie de Préguyllac*)
- Redureau Denis (*Coyote Minute*)
- Sarrazin Laurent (*Fous Cavés de Port d'Envaux*)
- Taillebourg Guillaume (*Festival des Francophonies en Limousin-Des écritures à la scène*)
- Traoré Mickaël (*Fédération Hiero de Limoges*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Présidente
Agnès Henniquau

Le Vice-Président
Denis Redureau

Le secrétaire
en visio-conférence
Christian Brignon